Diplôme d'Études Spécialisées « Innovation Pharmaceutique et Recherche »

Validation des enseignements

- 1. Quotité à valider : 60 ECTS validés au titre de l'internat en pharmacie (ECTS-IP)
- 2. Première année d'internat : 20 ECTS-IP

Validation de deux Unités d'Enseignement (UE) de base de 10 ECTS-IP (1 UE de base = environ 100 h.)

Unités d'enseignement à choisir parmi les 4 UE de base du DES de Pharmacie :

- Pharmacie clinique et dispensation
- Economie de la santé et vigilances
- Préparations et contrôle
- Stérilisation et dispositifs médicaux

Réglementairement, le plan du cursus universitaire que l'interne désire entreprendre doit être approuvé, avant la fin de sa première année d'internat, par le Conseil de la Faculté de Pharmacie.

3. Deuxième année d'internat : 20 ECTS-IP

Validation d'un Master 2 à choisir parmi l'offre de formation des universités de l'inter-région.

4. Troisième et quatrième années d'internat : 20 ECTS-IP

Formation dépendante du parcours choisi :

Parcours Recherche

Inscription obligatoire en doctorat d'université sous la responsabilité d'un enseignant chercheur titulaire de l'HDR

Validation annuelle de 10 ECTS-IP conditionnée par la lecture du rapport d'activité (à remettre avant le 15 novembre courant au service de la scolarité et au coordonnateur du DES accompagné d'un avis motivé de l'enseignant tuteur). Ce rapport concernera l'état d'avancement des travaux de recherche et/ou l'évaluation de la production scientifique du doctorat d'université.

Parcours Innovation Pharmaceutique

Validation annuelle d'une Unité d'Enseignement (UE) optionnelle de 10 ECTS-IP ou de tout autre diplôme d'intérêt pour le cursus de formation.

5. Validation des UE

Validation des UE de base :

- Ecrit de 3h sans document se déroulant simultanément dans les cinq facultés de la Région Nord-Est (sujet commun). Notation sur 40 points.
- Rédaction d'un mémoire comportant une partie bibliographique et une partie mise au point dont le sujet est validé par le responsable du DES. Notation, par le jury, sur 40 points après proposition du Directeur du mémoire.
- Présentation orale du projet devant un jury dont la composition est conforme à l'Article 7 de l'arrêté du 31 octobre 2008. (10 minutes d'exposé 10 minutes de questions). Notation sur 20 points

6. Validation finale

La formation en vue de l'obtention du DES est validée par la soutenance d'un mémoire de DES devant un jury interrégional, après validation des semestres d'internat. La validation du mémoire de DES d'Innovation Pharmaceutique et Recherche tient lieu de thèse en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.